

REUNION du 25 juin 2015

Convocation : le 18 juin 2015 le Conseil Municipal de Burdignin a été convoqué pour le jeudi 25 juin 2015 à 20 heures.

Ordre du Jour :

- Travaux
- Tarif changement de compteur
- Informations et questions diverses

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique le jeudi vingt-cinq juin 2015, huit heures, sous la présidence de M. Yves DUPRAZ, Maire de Burdignin

Etaient présents : Pierre Chautemps, Jacques Scheuner, Audrey Fighiera, Hervé Perillat, Georges Tritter, Philippe Donche, Jean-Philippe Thevenod, Annie Bel, Christian Nambride, Gilles Sauthier, Damien Sauthier, Laurence Frapsauce.

Etaient excusés : Carole Venant, Christine Billieux.

Le compte rendu de la précédente réunion est approuvé par tous les conseillers présents

■ Travaux

Le Conseil Municipal est informé de l'avancée des travaux en cours sur la commune notamment les travaux liés aux périmètres de sécurité des captages. Le périmètre situé « chez Card » est terminé et les travaux sur les captages suivants sont en cours (Mitaine, chez Girod).

Par ailleurs, les transformations pour la mise en conformité et l'accessibilité de la salle communale débiteront au début du mois de juillet. A prévoir peut-être une réunion de début de chantier avec l'ensemble des artisans.

L'entreprise CONDEVAUX va débiter les travaux liés à la colonne d'eau pour le secteur de Chez Gagne aux Champés.

Le Conseil Municipal est également informé que l'entreprise JOLLY est intervenue pour réparer une fuite sur le toit de l'église.

Des travaux sont prévus pour l'aire de retournement sur le chemin de la Pesse Moury.

■ Tarif changement de compteur

Le Conseil Municipal décide de revoir le tarif du changement de compteur gelé. Celui-ci est fixé à 70 € HT.

■ Informations diverses

Le Conseil Municipal délibère suite à la demande de permis de construire de Mme NAVAILLES et prend un arrêté de non-opposition en précisant que l'annexe, soit le garage, devra cependant être réalisée ultérieurement.

Une demande de mise à disposition de l'Espérance a été faite par une association. Le conseil municipal décide ne pas louer le bâtiment tant que les travaux de mise en sécurité ne sont pas effectués.

Le devis des Editions Cheneval pour la réalisation d'un nouveau site Internet pour la Commune est présenté au Conseil Municipal qui approuve ce dernier. Un contact sera pris avec Christelle GEX, référente, pour la suite, à voir si possibilité d'obtenir une démonstration.

La séance est levée à 21h45